

#2ème trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

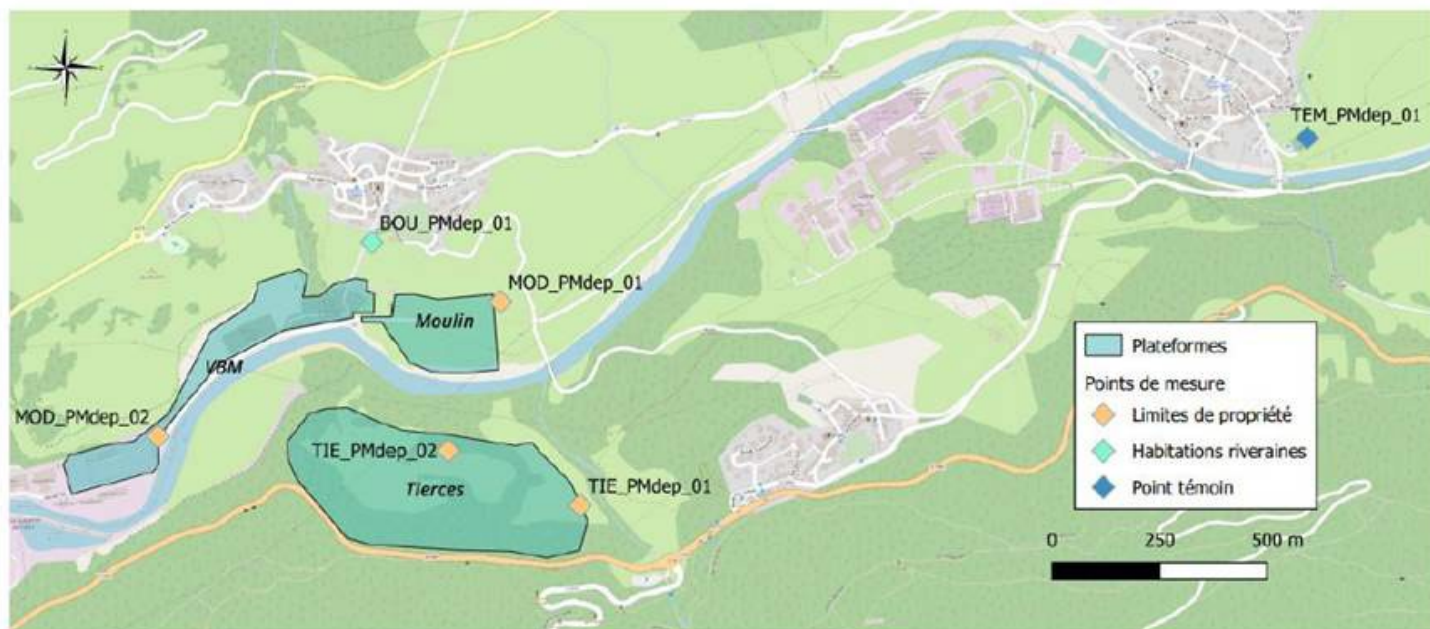
En souterrain : Poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé. Derniers tirs début mai puis opérations de reprise d'ouvrage et de finition.

Sur la plateforme du Moulin : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés. Démarrage en juin du démontage du dépôt de Moulin Nord-Est pour préparation de la plateforme en vue de l'installation du CO11.

Sur le site des Tierces : Mise en stockage définitif de matériaux sur la zone centrale ; ensemencement des talus.

Sur la plateforme d'Avrieux : Pas d'activité sur les puits 1, 2 et 3, réalisation du soutènement sur le puits 4 (démarré fin avril et terminé fin juin au niveau de la cavité) ; exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement (pas d'activités en avril).

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIÈRES

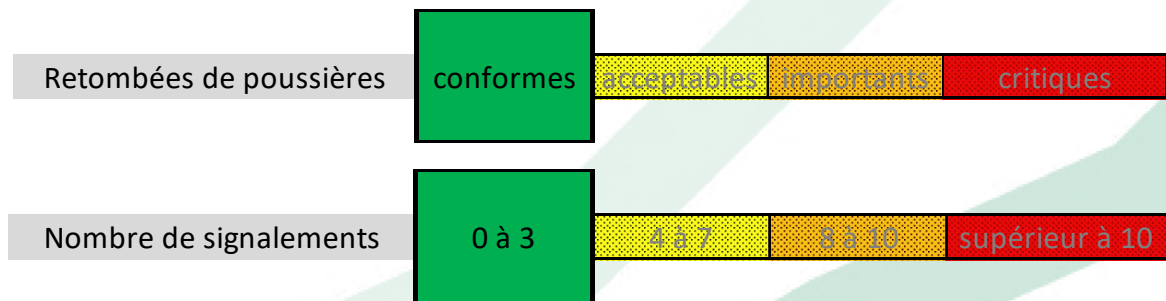


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois en été et de 2 mois en hiver, analyse de la quantité de poussières collectées.

#2^{ème} trimestre 2024

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points sur le 2^{ème} trimestre de l'année 2024. Un seul signalement est enregistré au mois de juin au niveau du Bourget.



SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2024	Mai 2024	Juin 2024
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour) (1)	100%	Absence de résultats d'analyse
Conformité des valeurs relatives (soustraction de la valeur du point témoin) (% des valeurs sous la référence de 200 mg/m ² .jour) (2)	100%	Absence de résultats d'analyse
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	1

(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

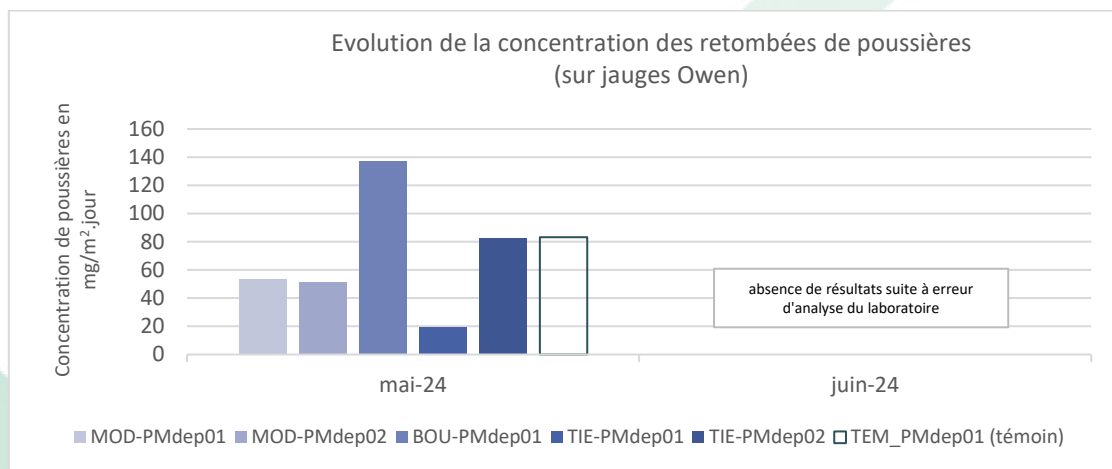
(2) 200 mg/m².jour est la contribution maximale autorisée que peut engendrer en limite de site et en moyenne annuelle, un exploitant d'un dépôt de déchets inertes soumis à la réglementation ICPE.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#2ème trimestre 2024

PLUS DANS LE DETAIL

Les valeurs sur le printemps varient de 20 à 137 mg/m².jour et restent bien en deçà des 500 mg/m².jour pris en référence. Une erreur du laboratoire a conduit à l'absence de résultats sur juin. Le mois d'avril est inclus sur la période mars-avril dont les résultats ont été présentés dans le bulletin du 1^{er} trimestre (valeurs globalement inférieures à celles de mai).



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Un seul signalement concernant les émissions de poussières est répertorié sur le 2^{ème} trimestre de l'année 2024.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
07/06/2024	Poussières visibles, craintes de dépôts alors que le linge sèche dehors, et que le vitrage des fenêtres de la maison du riverain vient d'être nettoyé.	Le Bourget - lotissement Mont Oran	Activités de chantier, terrassement de la zone Moulin Est	Arrosage bien effectué sur les pistes, mais nouvelle surface fraîchement terrassée (Moulin Nord Est) avec des émissions ponctuelles possibles sous les rafales de vent. Surveillance renforcée pour augmenter l'arrosage.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98